

L'obtention d'un certificat d'autorisation est préalable à l'installation d'une clôture. La plantation de haie ne nécessite pas une autorisation. Cependant, l'implantation doit respecter les normes applicables.

## Normes applicables

Hauteur maximale :

	Clôture	Haie
Cour avant	1m	2m*
Cour latérale	2m	3,5m
Cour arrière	2m	3,5m

\*sauf face à la maison où elles seront d'au plus un (1) mètre de hauteur.

**Cour avant :** 0,6m de la ligne avant.

**Triangle de visibilité :** 0,6m de la limite du triangle.

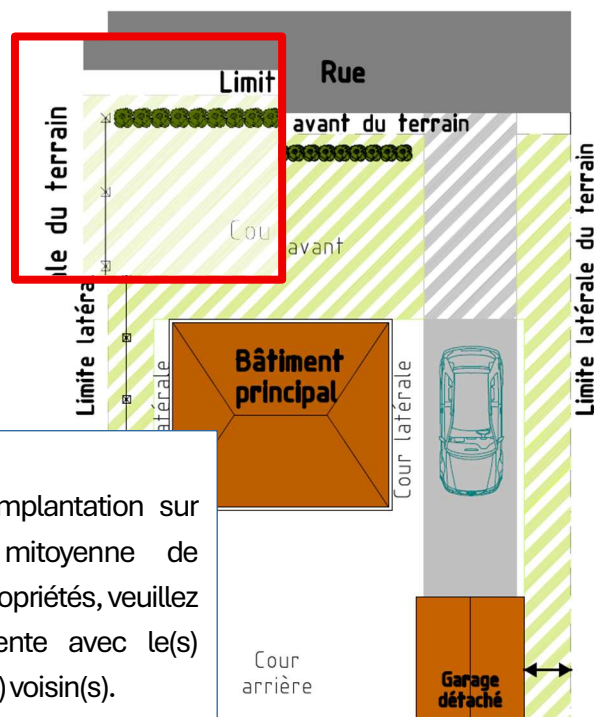
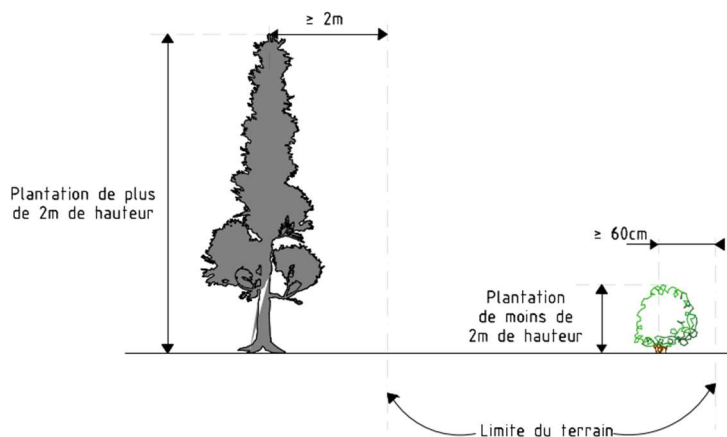
**\*Tout matériau non architectural est prohibé (Voir article 114 du règlement de zonage).**

Légende

-  Non constructible
-  Marge de recul minimale
-  Limite du terrain
-  Clôture
-  Haie

## CROQUIS

Distances recommandées pour l'implantation



### ATTENTION!

Pour toute implantation sur une ligne mitoyenne de différentes propriétés, veuillez prendre entente avec le(s) propriétaire(s) voisin(s).



Ce document ne constitue aucunement la liste exhaustive des dispositions prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements et normes applicables à son projet.